

Travaux publics et Services gouvernementaux

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Building S-111, Rm C-114 101 Menin Rd. Garrison Petawawa Petawawa Ontario K8H 2X3

Bid Fax: (613) 687-6656

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

#### **Comments - Commentaires**

Veuillez adresser les demandes de renseignements à l'autorité contractante à cynthia.lamorie@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Supply and Services Operation Petawawa Procurement Building S-111, Rm C-114 101 Menin Rd. Garrison Petawawa Petawawa Ontario K8H 2X3

Title - Sujet			
Cages d'entreposage d'equipmen	nt		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
W0107-20RR14/A		2019-10	-04
Client Reference No N° de ré W0107-20-RR14	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$PET-907-1602	férence de SEAG		
<b>File No N° de dossier</b> PET-9-51010 (907)	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N° V	ME
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2019-11-18			Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B.  Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adress Lamorie, Cindy	1 1 00000000000000000000000000000000000		uyer ld - ld de l'acheteur t907
Telephone No N° de télépho	ne		- N° de FAX
(613) 687-6655 ( )		(613) 68	7-6656
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA LAV Storage Facility, Bay 6 Bldg Y-108, 82 Warrior Dr Grn Petawawa PETAWAWA Ontario K8H2X3 Canada	es et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	eres a imprimerie)
Signature	Date



## **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE 1	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2	BESOIN	3
1.3	COMPTE RENDU	3
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	3
1.5	SERVICE CONNEXION POSTEL	3
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	4
2.2	Présentation des soumissions	4
2.3	Ancien fonctionnaire	4
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	6
2.5	LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.2	BESOIN	11
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.4	Durée du contrat	11
6.5	Responsables	
6.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7	PAIEMENT	
6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.10	LOIS APPLICABLES	
6.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.12	ASSURANCES	
6.13	CLAUSE DE GUIDE DES CCUA	
6.14	INSPECTION ET ACCEPTATION	
	N	
	« B »	
	DE PAIEMENT	
ANNEVE		21

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ W0107-20RR10/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ W0107-20RR10 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ.

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
  - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

#### 1.2 Besoin

Le ministère de la Défense nationale requiert la fourniture, la livraison et l'installation de cinquante-quatre (54) cages d'entreposage d'équipement pour les véhicules blindés légers 6.0 (VBL 6.0) au 1<sup>er</sup> Bataillon, Royal Canadian Regiment (1 RCR) à la Garnison de Petawawa.

#### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### 1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Approvisionnement de Petawawa Édifice S-111, RM C-114
101 Menin Rd. Garrison Petawawa

Petawawa (Ontario) K8H 2X3 FAX pour soumissions : (613) 687-6656

L'adresse courriel pour service Connexion postel : TPSGC.orreceptiondessoumissions-

orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

#### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée cidessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

#### **Définitions**

Pour les fins de cette clause,

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PET907 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

## Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

#### **Oui() Non()**

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> et les <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

#### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Oui ( ) Non ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique. »

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

 utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; File No. - N° du dossier PET-9-51005 Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec Annexe B, la base de paiement.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

## 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Il est obligatoire que les biens soient techniquement conformes aux spécifications énumérées à l'annexe A, Besoin.

#### 4.1.2 Critères financière obligatoires

Toute offre qui ne satisfait pas aux exigences obligatoires suivantes sera jugée non recevable et ne sera plus prise en compte :

a) Les prix doivent être indiqués pour tous les articles et toutes les périodes de tarification.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b) Les prix doivent être fermes et en dollars canadiens, doivent exclure les taxes, droits de douane et taxes d'accise applicables, et ne doivent être ni indexés ni liés à un facteur d'indexation.

#### 4.1.2.1 Évaluation financière

Aux fins d'évaluation seulement, la formule suivante s'appliquera pour calculer le prix évalué par le soumissionnaire :

Le prix unitaire ferme fourni par le soumissionnaire multiplié par la quantité sera le prix évalué par le soumissionnaire pour chaque article.

Le prix évalué est la somme de tous les prix calculés pour tous les articles.

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, rendu droits acquittés, taxes d'accise et droits de douane canadiens inclus.

#### 4.2 Méthode de sélection

#### 4.2.1 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée en vue de l'attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</a>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

#### Exigences relatives à la sécurité pour les fournisseurs canadiens

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de sécurité d'installation (ASI) valide de niveau RELIABILTY émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant qui doivent accéder à un ou des lieux de travail sensibles doivent **TOUS** détenir une cote de fiabilité valide de niveau **RELIABILITY** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de SPAC.

- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite de la DSIC de SPAC.
- 4. L'entrepreneur/l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité, reproduite ci-joint à l'annexe « C »;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (plus récente édition).

Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité industrielle(PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html).</u>

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

## 6.4.1 Période du contrat

La durée du contrat va de la date de signature du contrat jusqu'au 31 mars 2020 inclusivement.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 janvier 2020.

#### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

#### 6.4.4 Instructions d'expédition - Franco à bord Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination garnison Petawawa incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

#### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PET907 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

Nom: Cindy Lamorie

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Adresse : Édifice S-111, Garnison Petawawa

Téléphone : 613 -687 - 6655 Télécopieur : 613 -687 - 6656

Courriel: cynthia.lamorie@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Chargé de projet (SPAC le précisera au moment de l'attribution)

Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur [Remarque à l'intention des offrants : veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous]
Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des demandes de nature générale :
Nom :
Titre :
Organisation :
Téléphone :
Courriel :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) :

### 6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### 6.7 Paiement

#### 6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans le contrat, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.7.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

#### 6.7.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

#### 6.7.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa :
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être présentées avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.
  - 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
    - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
    - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat

## 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_\_ (Note aux soumissionnaires – Le cas échéant, le Canada inscrira le nom de la province ou du territoire indiqué par le soumissionnaire dans sa soumission.), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ [Note aux soumissionnaires : Le Canada insérera l'information au moment de l'attribution du contrat.]

#### 6.12 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

#### 6.13 Clause de Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* <u>A9062C</u> (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

## 6.14 Inspection et acceptation

Le responsable technique est le responsable de l'inspection. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'Énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### ANNEXE « A »

#### **BESOIN**

#### 1. PORTÉE

Le 1<sup>er</sup> Bataillon, Royal Canadian Regiment (1 RCR) a déterminé qu'il était nécessaire de remplacer et de moderniser ses cages d'entreposage d'équipement actuelles pour les véhicules blindés légers 6.0 (VBL 6.0). Le présent énoncé des travaux vise à décrire les exigences relatives au matériel nécessaire. La fourniture des cages doit avoir lieu dans les 60 jours suivant l'attribution du contrat.

#### 2. EXIGENCES

#### 2.1 Tâches

L'entrepreneur doit :

- 2.1.1 fournir, livrer et installer cinquante-quatre (54) cages d'entreposage d'équipement pour les VBL 6.0, conformément aux spécifications décrites dans le présent énoncé des besoins:
- 2.1.2 fournir une garantie d'au moins deux ans;
- 2.1.3 fournir au 1 RCR un point de contact aux fins de la coordination de la livraison.

#### 2.2 Spécifications techniques

Les cages d'entreposage d'équipement pour les VBL 6.0 doivent :

- 2.2.1 être faites d'un matériau de cage ou de treillis métallique dont les ouvertures ne doivent pas être plus grandes ou plus petites que 1 po sur 1 po;
- 2.2.2 avoir les dimensions suivantes : 10 pi de largeur sur 5 pi de profondeur sur 8 pi de hauteur;
- 2.2.3 être construites sur une base permettant le déplacement des cages par un chariot élévateur ou un transpalette;
- 2.2.4 disposer d'un système de portes coulissantes sur rails mesurant 5 pi à l'horizontal. Le bas de la porte coulissante doit être sécurisé de façon à empêcher toute personne de faire dérailler la porte;
- 2.2.5 pouvoir être verrouillées à l'aide d'un cadenas en laiton de type ABUS 55/60 assorti de trois clés fournies par l'entrepreneur;
- 2.2.6 pouvoir être entièrement fermées;
- 2.2.7 être dotées d'un plancher antidérapant permettant le drainage;
- 2.2.8 être recouvertes d'un fini durable pour prévenir la corrosion;
- 2.2.9 avoir des pattes réglables pour mettre à niveau la cage. Les pattes doivent être réglables à l'aide d'une clé de 24 mm et être munies de patins en caoutchouc pour

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PET907 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

prévenir le glissement et protéger la surface du plancher.

- 2.2.10 avoir les systèmes d'étagères suivants :
  - 2.2.10.1 mur arrière à l'intérieur de la cage :

trois ensembles d'étagères comprenant chacun trois étagères réglables, mesurant 36 po de largeur sur 18 po de profondeur sur 87 po de hauteur et pouvant chacun supporter jusqu'à 4 000 lb d'équipement;

un ensemble d'étagères comprenant trois étagères réglables, mesurant 10 pi de largeur sur 18 po de profondeur sur 87 po de hauteur avec armature verticale et pouvant supporter jusqu'à 4 000 lb d'équipement.

2.2.10.2 mur droit à l'intérieur de la cage :

un ensemble d'étagères comprenant trois étagères réglables et mesurant 36 po de largeur sur 18 po de profondeur sur 87 po de hauteur et pouvant supporter jusqu'à 4 000 lb d'équipement.

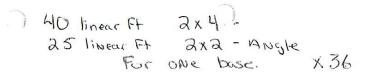
- 2.2.11 Les cages d'entreposage et les étagères doivent être construites en utilisant des cadres de panneaux d'acier de construction robuste 1 ¼ po sur 1 ¼ po de calibre 12 et des panneaux de treillis d'acier de construction 2 po sur 2 po de calibre 10.
- 2.2.12 La capacité de charge minimale doit être de 2 000 lb et la capacité maximale doit être de 5 000 lb.

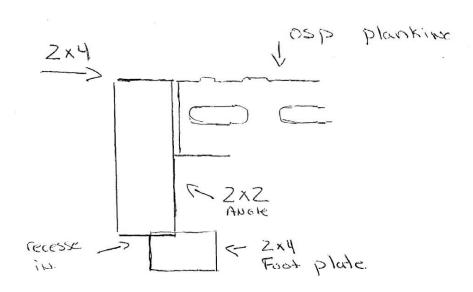
## 3. PRODUITS LIVRABLES

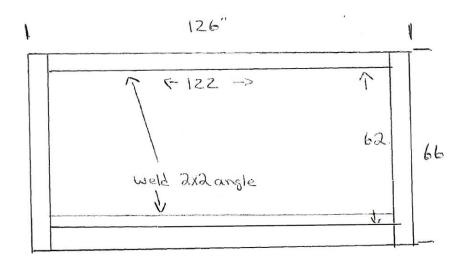
- 3.1 Cinquante-quatre (54) cages d'entreposage d'équipement pour les VBL 6.0, conformément aux spécifications décrites à la section 2.2 de l'Énoncé des besoins.
- 3.2 Livrer à l'adresse suivante :

À l'attention de : Adjudant d'artillerie de l'unité 1 RCR Travée 6, Installation d'entreposage des VBL Bâtiment Y108, 82, promenade Warrior Garnison de Petawawa Petawawa (Ontario) K8H 2X3 File No. - N° du dossier PET-9-51005

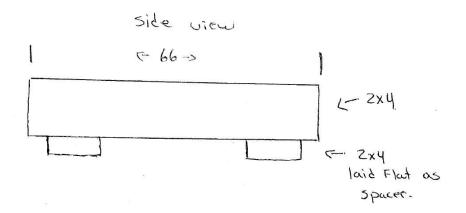
## Appendice 1 de l'annexe A

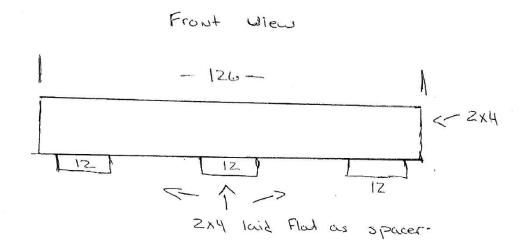






File No. - N° du dossier PET-9-51005





File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PET907 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

## APPENDICE 2 DE L'ANNEXE A

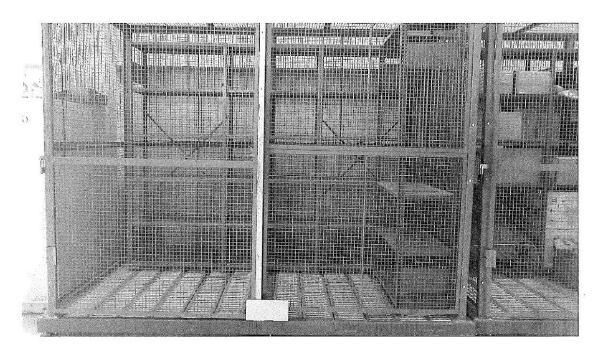


Figure 1 - Cage d'entreposage d'équipement pour les VBL 6.0

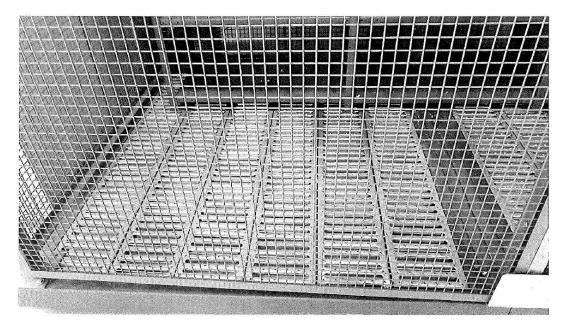


Figure 2 - Plancher - Cage d'entreposage d'équipement pour les VBL 6.0

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PET907 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

## ANNEXE « B »

## **BASE DE PAIEMENT**

#### Remarque à l'intention des soumissionnaires :

## Taxes applicables

La TPS ne doit pas être incluse dans les prix unitaires (mais sera ajoutée à titre d'article distinct sur toute facture subséquente au contrat).

#### Prix

Tous les prix sont fermes, tout compris, indiqués en dollars canadiens, FAB destination, incluant les frais d'installation, les taxes d'accise et les droits de douane canadiens, TPS exclue. La TPS n'est pas incluse dans les prix, mais sera ajoutée à titre d'article distinct sur toute facture subséquente au contrat.

## Base de prix

Nº de l'article	Description de l'article	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Cages d'entreposage d'équipement pour les VBL 6.0, conformément aux spécifications décrites à l'annexe A, y compris les frais de livraison et d'installation.	54	СН	\$ CH	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C »

## LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

ET a ET	Government	Gouvernemen		Co	entract Number / Numéro du con	trat	_	_	-
自命目	of Canada	du Canada			W0107-20-RR14				
			1	Security	Classification / Classification de UNCLASS	sécur	rité		
			Į.		ONOLAGO				
	L	ISTE DE VÉRIFI	ECURITY REQUIREMENT CATION DES EXIGENCES	RELATIVES À LA					
1 Oppination	Government Dena	rtment or Organizati	- INFORMATION CONTRAC		h or Directorate / Direction gene	The last	Dina		1
Ministère d	u organisme gouve	rnemental d'origine	Canadian Armed Forces		/4 Cdn Div /2 CMBG / 1 RCR	male of	Direc	Seon	
3. a) Subcont	ract Number / Num	éro du contrat de so			contractor / Nom et adresse du s	sous-tr	aitant		
4 Brief Dose	inting of West / Box	eve description du tra			VOLUME AND AND THE STATE OF THE		-000,000		
		AV EIS Lockers at the 1							
5. a) Will the : Le fourni	supplier require acc sscur aura-t-il accè	ess to Controlled Gras à des marchandis	oods? es contrôlées?			1	No Non		Yes
5. b) Will the	supplier require acc	ess to unclassified r	nilitary technical data subject i	to the provisions of the	Technical Data Control		No		Yes
Regulation						1	Non		Oul
sur le co	sseur aura-t-il acce ntrôle des données	is a des données ter techniques?	chniques militaires non classifi	ées qui sont assujetties	s aux dispositions du Réglement				
		quired / Indiquer le h	ype d'accès requis						
6. a) Will the s	supplier and its emp	lovees require acce	ss to PROTECTED and/or CL	ASSIFIED information	or assets?	1	No	_	TYes
Le fourni	sseur ainsi que les	employés auront-ils	accès à des renseignements			1	Non		Oui
		using the chart in Qu							
			u qui se trouve à la question 7		ed access areas? No access to		No		Yes
PROTEC	TED and/or CLASS	SIFIED information of	or assets is permitted.	Mark North-State			Non	1	Oui
					s d'accès restreintes? L'accès				
			ÉS eVou CLASSIFIÉS n'est pi ent with no overnight storage			-	No	_	Yes
S'agit-il d	un contrat de mess	sagerie ou de livrais	on commerciale sans entrepo	sage de nuit?		1	Non		Oui
7. a) Indicate t	he type of informati	on that the supplier	will be required to access / Inc	diquer le type d'informa	tion auquel le fournisseur devra	avoir s	accès		
	Canada	1	NATO / OTAN		Foreign / Étranger		1		
7 h) Release		ctions relatives à la c			1 Totalgity Edanger				
No release re			All NATO countries		No release restrictions	-	7	_	
à la diffusion	ction relative		Tous les pays de l'OTAN	Ш	Aucune restriction relative à la diffusion		1		
Not releasable	e [	7							
À ne pas diffu					1				
Restricted to	/ LimitA A -	_	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :		1		
				Щ.	The Street of Mary and property managed that the street of		J.		
Specify count	ry(ies): / Préciser le	e(s) pays:	Specify country(les): / Précis	er le(s) pays :	Specify country(ies): / Précise	er le(s)	pays		
7 c) I aval of it	formation / Niveau	disformation							
PROTECTED		7 1	NATO UNCLASSIFIED	[-]	PROTECTED A			_	-
PROTÉGÉ A		]	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A	$\square$			
PROTECTED	В		NATO RESTRICTED		PROTECTED B				
PROTÉGÉ B	_		NATO DIFFUSION RESTRE	INTE	PROTÉGÉ B				
PROTECTED PROTÉGÉ C	C		NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C				
CONFIDENT	Δ1.	f	NATO SECRET		PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL				- 1
CONFIDENT			NATO SECRET		CONFIDENTIEL				
SECRET		1	COSMIC TOP SECRET		SECRET				
SECRET		]	COSMIC TRÈS SECRET		SECRET				
TOP SECRET		1			TOP SECRET				
TRES SECRE		4			TRÉS SECRET				- 1
TOP SECRET					TOP SECRET (SIGINT)				
TRES SECRE	(SIGNA)	4			TRÉS SECRET (SIGINT)	_		-	_
TBS/SCT 350	-103(2004/12)	1	Security Classification / Clas	sification de sécurité	1				
			UNCLA		1	00	una	1	101
		L			J	0	LILO	ul	a

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>PROFIT</b>		-	
800	_10.	-81	
6231	40005	а	
2901	Phin.		
-		*	16

Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W0107-20-RR14 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

If Yes, indicate the le	-Il accès à des renseignem vel of sensitivity: diquer le niveau de sensibil	ents ou à des biens COMSEC d	ésignés PROTEGES et/ou C	LASSIFIES?	V Non Ou
9. Will the supplier requ	ire access to extremely ser	nsitive INFOSEC information or a tents ou å des biens INFOSEC d	assets? e nature extrêmement délical	e?	V No Yes
Document Number /	rial / Titre(s) abrégé(s) du l Numéro du document :				
PARTIB - PERSONNEL 10 a) Personnel securi	y screening level required	Niveau de contrôle de la sécuri	té du personnel requis		
RELIA	SILITY STATUS DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SEC	
	CRET- SIGINT SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET		TOP SECRET TRÈS SECRET
	CCESS AUX EMPLACEMENTS				
	comments: ntaires spéciaux : Site Ar	cess to be coordinated through	1 RCR.		
NOTE:	if multiple levels of screenin	g are identified, a Security Classifi	cation Guide must be provided		
REMAR	QUE: SI plusieurs niveaus personnel be used for porti	de contrôle de sécurité sont re-	quis, un guide de classification	n de la sécurité doit être	e fourni.
Du personnel sar	s autorisation sécuritaire p	eut-il se voir confier des parties i			Non V Oui
	ened personnel be escorte		premises, unscreen		ly No Non
	le personnel en question :	access	oublic/reception zone	s	14011
PART C - SAFEGUARI	S (SUPPLIER) / PARTIE	C - MESURES DE PROTECTIO	N (FOURNISSEUR)	Des the Land of	Personal Property of the
INFORMATION / ASS	ETS / RENSEIGNEME				
JAMATION ACO		NIS / BIENS			
			SIFIED information or essets	on its site or	No Yes
(1. a) Will the supplier to	e required to receive and :	store PROTECTED and/or CLAS			No Non Oui
11. a) Will the supplier b premises? Le fournisseur se	e required to receive and :				0.37
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS?	re-required to receive and :	store PROTECTED and/or CLAS			0.37
11. a) Will the supplier to premises?  Le fournisseur se CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be	re-required to receive and a ra-t-li tenu de receivoir et d' re-required to sateguard CC	store PROTECTED and/or CLAS	gnements ou des biens PROT		0.37
premises? Le fournisseur se CLASSIFIÈS?	re-required to receive and a ra-t-li tenu de receivoir et d' re-required to sateguard CC	entreposer sur place des rensels	gnements ou des biens PROT		No Yes
11. a) YVIII the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÈS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se	re required to receive and a ra-t-II tenu de recevoir et d' le required to sateguard CC ra-t-II tenu de protéger des	entreposer sur place des renseig OMSEC information or assets? renseignements ou des biens C	gnements ou des biens PROT	ÉGÉS et/ou	Non Oui  No Yes Non Oui
premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier b Le fournisseur se PRODUCTION  11. c) Will the production	ra-t-II tenu de receive and : ra-t-II tenu de receivoir et d' e requirad to sateguard Ct ra-t-II tenu de protéger des	entreposer sur place des rensels	gnements ou des biens PROT	ÉGÉS et/ou	No Yes
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplier.	re-required to receive and a ra-t-II tenu de recevoir et d' le required to safeguard CC ra-t-II tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises?	entire PROTECTED and/or CLAS entireposer sur place des rensels  DMSEC information or assets? renselgnements ou des blens C  and/or modification) of PROTECI	onements ou des biens PROT  OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate	ÉGÉS et/ou	Non Oui  No Yes Non Oui
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplier.	re required to receive and s ra-t-II tenu de recevoir et d' e required to safeguard Co ra-t-II tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises?	entreposer sur place des renseig OMSEC information or assets? renseignements ou des biens C	onements ou des biens PROT  OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate	ÉGÉS et/ou	No Yes
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplications of et/ou CLASSIFIÉ?	re-required to receive and a ra-t-II tenu de recevoir et d' le required to safeguard Co ra-t-II tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fourn'sseur serviront-elles	entire PROTECTED and/or CLAS entireposer sur place des rensels DMSEC information or assets? renselgnements ou des biens C and/or modification) of PROTECI à la production (fabrication et/ou re	onements ou des biens PROT  OMSEC?  (ED and/or CLASSIFIED mate  éparation et/ou modification) de	ÉGÉS et/ou rial or equipment s matériel PROTÉGÉ	No Yes
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplications of et/ou CLASSIFIÉ?	re-required to receive and a ra-t-II tenu de recevoir et d' le required to safeguard Co ra-t-II tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fourn'sseur serviront-elles	entire PROTECTED and/or CLAS entireposer sur place des rensels  DMSEC information or assets? renselgnements ou des blens C  and/or modification) of PROTECI	onements ou des biens PROT  OMSEC?  (ED and/or CLASSIFIED mate  éparation et/ou modification) de	ÉGÉS et/ou rial or equipment s matériel PROTÉGÉ	No Yes
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION  11. c) Will the production occur at the supplication that the supplication occur at the supplicatio	re-required to receive and a ra-t-II tenu de recevoir et d' le required to safeguard CC ra-t-II tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? If fournisseur serviront-elles	entire PROTECTED and/or CLAS entireposer sur place des renseig  DMSEC information or assets? renseignements ou des blens C  and/or modification) of PROTECI à la production (fabrication et/ou r	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate eparation et/ou modification) di IOLOGIE DE L'INFORMATION	rÉGÉS et/ou rial or equipment s matériel PROTÉGÉ	No Oui  No Yes Non Oui  No Yes No Oui
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplication occur at the supplication occur at the supplication occur at the supplication of the supplication of the supplier be information or data.	re-required to receive and a ra-t-II tenu de recevoir et d' le required to sateguard CC ra-t-III tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fourn/sseur serviront-elles (OLOGY (IT) MEDIA / S	entreposer sur place des renseignements ou des biens C  and/or modification) of PROTECT à la production (fabrication et/ou r  upport relatif à La TECHM is to electronically process, produ	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate  éparation et/ou modification) di  IOLOGIE DE L'INFORMATIO  ice or store PROTECTED and	rÉGÉS et/ou  rial or equipment a matériel PROTÉGÉ N (TI)	V Non Oui  V No Yes Non Oui  V No Oui  V No Oui  V Non Oui
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplications of Les installations of CLASSIFIÉ? INFORMATION TECHN 11. d) Will the supplier be information or data Le fournisseur ser.	re required to receive and a ra-t-II tenu de recevoir et d' e required to safeguard Co ra-t-II tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fournisseur serviront-elles IOLOGY (IT) MEDIA / S required to use its IT syster? In-t-II tenu d'utiliser ses propri	entreposer sur place des renseignoments ou des blens C  and/or modification) of PROTECT à la production (fabrication et/ou n  UPPORT RELATIF À LA TECHN ins to electronically process, produces systèmes informatiques pour te	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate  éparation et/ou modification) di  IOLOGIE DE L'INFORMATIO  ice or store PROTECTED and	rÉGÉS et/ou  rial or equipment a matériel PROTÉGÉ N (TI)	No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Yes
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION  11. c) Will the production occur at the supplication of Les installations die et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHN  11. d) Will the supplier be information or data Le fournisseur ser.	re-required to receive and a ra-t-II tenu de recevoir et d' le required to sateguard CC ra-t-III tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fourn/sseur serviront-elles (OLOGY (IT) MEDIA / S	entreposer sur place des renseignoments ou des blens C  and/or modification) of PROTECT à la production (fabrication et/ou n  UPPORT RELATIF À LA TECHN ins to electronically process, produces systèmes informatiques pour te	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate  éparation et/ou modification) di  IOLOGIE DE L'INFORMATIO  ice or store PROTECTED and	rÉGÉS et/ou  rial or equipment a matériel PROTÉGÉ N (TI)	No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No You
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplications of et/ou CLASSIFIÉ? INFORMATION TECHN 11. d) Will the supplier be information or data Le fournisseur sen renseignements of	re-required to receive and a ra-t-il tenu de recevoir et d' de required to sateguard CC ra-t-il tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fournisseur serviront-elles (OLOGY (IT) MEDIA / S required to use its IT syster? ? a-t-il tenu d'utiliser ses propri o des données PROTEGES	entreposer sur place des renseignements ou des biens C  and/or modification) of PROTECT à la production (fabrication et/ou r  upport relatif à La Technes to electronically process, production (fabrication et/ou r  systèmes informatiques pour trefou cLASSIFIÈS?	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate  éparation et/ou modification) di  IOLOGIE DE L'INFORMATIO  ince or store PROTECTED and  raiter, produire ou stocker élect	rÉGÉS et/ou  rial or equipment a matériel PROTÉGÉ N (TI)	No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No You
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplications of Les installations of CLASSIFIÉ? INFORMATION TECHN 11. d) Will the supplier be information or data Le fournisseur ser renseignements or 11. e) Will there be an ele Disposeration of du	re required to receive and strat-till tenu de recevoir et d' e required to safeguard Cora-t-ill tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fournisseur serviront-elles IOLOGY (IT) MEDIA / \$ required to use its IT syster? In-t-ill tenu d'utiliser ses proprises des données PROTEGES cottonic link between the sup-	entreposer sur place des renseignoments ou des blens C  and/or modification) of PROTECT à la production (fabrication et/ou n  UPPORT RELATIF À LA TECHN ins to electronically process, produces systèmes informatiques pour te	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate eparation et/ou modification) di IOLOGIE DE L'INFORMATIO acc or store PROTECTED and raiter, produire ou stocker électiment department or agency?	régés et/ou rial or equipment s matériel PROTÉGÉ N (TI) /or CLASS/FIED roniquement des	No Oui  No Yes No Oui  No Oui  No Oui  No Yes No Oui  Yes No Oui
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION  11. c) Will the production occur at the supplications of et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHN  11. d) Will the supplier be information or data Le fournisseur sen renseignements of the premisseur sen renseignements of t	re required to receive and strat-till tenu de recevoir et d' e required to safeguard Cora-t-ill tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fournisseur serviront-elles IOLOGY (IT) MEDIA / \$ required to use its IT syster? In-t-ill tenu d'utiliser ses proprises des données PROTEGES cottonic link between the sup-	entreposer sur place des renseignoments ou des blens C  and/or modification) of PROTECI à la production (fabrication et/ou n  tipport relatif à La TECHN ms to electronically process, products of the pour tipport colonically process pour trefou CLASSIFIES?	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate eparation et/ou modification) di IOLOGIE DE L'INFORMATIO acc or store PROTECTED and raiter, produire ou stocker électiment department or agency?	régés et/ou rial or equipment s matériel PROTÉGÉ N (TI) /or CLASS/FIED roniquement des	No Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui
11. a) Y/II the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplications de et/ou CLASSIFIÉ? INFORMATION TECHN 11. d) Will the supplier be information or data Le fournisseur sen renseignements or disposera-t-on du gouvernementale?	re-required to receive and a re-t-il tenu de recevoir et d' re-t-il tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fournisseur serviront-elles (OLOGY (IT) MEDIA / S required to use its IT syster? Pa-t-il tenu d'utiliser ses propri u des données PROTEGES ctronic link between the sup nice électronique entre le s	entreposer sur place des renseignements ou des biens C  and/or modification) of PROTECT  à la production (fabrication et/ou r  UPPORT RELATIF À LA TECHN  ins to electronically process, production of the company of th	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate eparation et/ou modification) di IOLOGIE DE L'INFORMATION ce or store PROTECTED and raiter, produire ou stocker électionent department or agency? ur et celui du ministère ou de l'	régés et/ou rial or equipment s matériel PROTÉGÉ N (TI) for CLASSIFIED roniquement des	No Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui
11. a) Will the supplier to premises? Le fournisseur se CLASSIFIÉS? 11. b) Will the supplier to Le fournisseur se PRODUCTION 11. c) Will the production occur at the supplications of Les installations of CLASSIFIÉ? INFORMATION TECHN 1. d) Will the supplier be information or data Le fournisseur ser renseignements or 1. e) Will there be an ele Disposera-t-on d'un premise de la fell de	re-required to receive and a re-t-il tenu de recevoir et d' re-t-il tenu de protéger des (manufacture, and/or repair er's site or premises? I fournisseur serviront-elles (OLOGY (IT) MEDIA / S required to use its IT syster? Pa-t-il tenu d'utiliser ses propri u des données PROTEGES ctronic link between the sup nice électronique entre le s	entreposer sur place des renseignoments ou des blens C  and/or modification) of PROTECI à la production (fabrication et/ou n  tipport relatif à La TECHN ms to electronically process, products of the pour tipport colonically process pour trefou CLASSIFIES?	OMSEC?  TED and/or CLASSIFIED mate eparation et/ou modification) di  IOLOGIE DE L'INFORMATIO  IO	régés et/ou rial or equipment s matériel PROTÉGÉ N (TI) for CLASSIFIED roniquement des	No Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Oui

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

13	-vh.	83	Go
鼮	400		of (

overnment Gouvernement Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W0107-20-RR14

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

For users comple site(s) or premise Les utilisateurs quiveaux de sauve For users comple Dans le cas des udans le tableau re	eting ui re egar eting	the empirede r	form lissel equit form urs q	manually us nt le formulain s aux installati	e manuel ions du fo he Interne t le formul	lement do urnisseur. et), the sur aire en lig	nmary chart	le tableau réc	sapitulatif ly populat nses aux	ci-dessou ted by you questions	s pou	ur inc	dique	er, pour chaqu	e catégor	ie, les
Category Cetégorie		OTECT			ASSIFIED LASSIFIÉ			NATO						COMSEC		
	A	е	С	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRENTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSNIC TOP SECRET COSNIC TRÉS SECRET		ROTECT		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
formation / Assets renseignements / Biens						-	RESTRENTE			JEGNET						
reduction																
Media /																
unk /								1								
La description  If Yes, classify Dans l'affirma	du t	rava is fo	rm b	é par la prése y annotating lor le présent	the top a	S est-elle and botto ire en ind	m in the are	ROTÉGÉE et a entitled "Se	ou CLAS	lassificat	ion".	ée		[	✓ No Non	Ye
c Classification b) Will the documentat If Yes, classify attachments ( Dans l'affirma c Classification des pièces joi	nen ion thie.g.	tation assorting to the second	n att	té » au haut « ached to this à la présente y annotating T with Attach ler le présent	SRCL be LVERS to the top a ments).	PROTEC sera-t-elle and botto	ilaire. TED and/or ( PROTÉGÉE m in the are	CLASSIFIED? E eVou CLASS a entitled "Se resu de sécul	SIFIÉE? ecurity C	lassificat la case li	ion"	and ée			V No Non	□ <sub>0</sub>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

Canad'ä

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur PET907 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME



Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W0107-20-RR14

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

		TIE D - AUTORISATIO			No. of the last		
		Chargé de projet de l'o	THE STATE OF THE S				
Name (print) - Nom	(en lettres moul	ées)	Title - Titre		Signature	23 _	
Captain Spencer To	mer		Quartermas	ster	100	1	
Telephone No Nº (613) 687-5511 x 65		Facsimile No - Nº d	e télécopieur	E-mail address - Adresse cou spencer.tumer@forces.gc.ca	2	Date 17 Jy/ne 19	
14. Organization Sec	curity Authority	Responsable de la sé	curité de l'orga	nisme			1
Name (print) - Nom ( Telephone No Nº c		Senior Securit	y Analys	F-mail address - Adresse cou	/	Date 2019	3- Tune 19
15. Are there addition Des instructions	supplémentaire	s (p. ex. Guide de sécu	ecurity Classifi irité, Guide de	cation Guide) attached? classification de la sécurité) sor	nt-elles jointes	17	No Yes Non Oui
Name (print) - Nom (	en lettres moul	èes)	Title - Titre		Signature		
Telephone No Nº c	de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse co	urriel	Date	
17. Contracting Secu	uttu Authoritu /	Autorité contractante er	matière de sé	L curité		17377 25577	Maria Cara Maria Cara Cara Cara Cara Cara Cara Cara
Nom (print) - Nom (	Anik Farrell 613-946-519	- CSO	Title - Titre		Signature	Farrell, Anik	Digitally signed by Farrell, Anik Date: 2019.07.05 11:52:37 -04'00'
Telephone No Nº d	fe téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adresse co	urriel .	Date	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

Canadä'

51

 $\label{eq:solicitation} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ W0107-20RR10/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ W0107-20RR10$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PET907 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

## ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
(	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PET-9-51005

Buyer ID - Id de l'acheteur  $PET907 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$ 

## ANNEXE « E »

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CERTIFICATION

1. Conseil d'administration Conformément à la, <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension, section 17,</u> les soumissionnaires doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les soumissionnaires offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.
Nom de l'administrateur/Titre :
<ol> <li>Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)</li> <li>Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'attribution</li> </ol>
d'une offre à commande.
Numéro d'entreprise - approvisionnement
Si les fournisseurs ne possèdent pas de NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA En direct à <u>Données d'inscription des fournisseurs</u> . Il est également possible de communiquer Avec la Ligne Info au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription Des fournisseurs le plus près.